



COMMISSION DE SUIVI ET D'INFORMATION  
PROJET DE GÉOTHERMIE PROFONDE - HAUTE-SORNE

# **GÉOTHERMIE PROFONDE À HAUTE-SORNE**



Commission de suivi et d'information (CSI)

27 octobre 2026

# **ACCUEIL ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**



Pascal Mahon, président de la CSI

# ORDRE DU JOUR

|                                                                                 |            |
|---------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>1. Accueil et approbation de l'ordre du jour</b>                             | <b>5'</b>  |
| <b>2. Présentation du nouveau chef de projet RCJU, M. Vincent Badoux</b>        | <b>5'</b>  |
| <b>3. Adoption de procès-verbal de la séance du 17 juin 2026</b>                | <b>5'</b>  |
| <b>4. Information du bureau et des membres de la CSI</b>                        | <b>15'</b> |
| <b>5. Retour sur la rencontre du 28 septembre entre délégations RCJU et CRJ</b> | <b>15'</b> |
| <b>6. Etat des lieux / point de situation du projet</b>                         | <b>30'</b> |
| a) Etat des travaux du point de vue de Geo-Energie Jura                         |            |
| b) Point de situation sur les travaux du Groupe d'experts indépendants (Canton) |            |
| c) Aperçu du calendrier et de la suite des opérations (Canton)                  |            |
| <b>7. Planification des futures séances CSI (fin 2026 – début 2027)</b>         | <b>5'</b>  |
| <b>8. Divers</b>                                                                |            |
| <b>9. Conclusion</b>                                                            |            |

# **PRÉSENTATION DU NOUVEAU CHEF DE PROJET RCJU**



Pascal Mahon, président de la CSI

# **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 JUIN 2026**



Pascal Mahon, président de la CSI

# **INFORMATIONS DU BUREAU ET DES MEMBRES DE LA CSI**



a) Démission de la CSI d'Alain Girardin, remplacé par Gabriel Wolfer

# INFORMATIONS DU BUREAU ET DES MEMBRES DE LA CSI

## b) Séisme de magnitude 3.2 à Damvant le 21.09.2026



22 septembre 2026

### La terre a tremblé en Ajoie

Un séisme de magnitude 3,2 s'est produit lundi après-midi dans le secteur de Damvant.

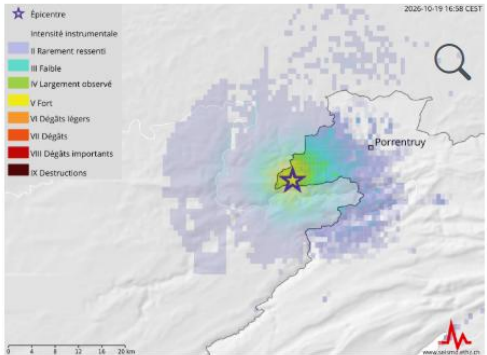
Un petit tremblement de terre a touché l'Ajoie lundi après-midi. Le séisme de magnitude 3,2 a été recensé à 13h36 dans les environs de Damvant, selon les données du Service sismologique suisse. Il s'est produit à une profondeur d'environ cinq kilomètres. L'organisme indique que le tremblement de terre a pu être ressenti de manière assez forte à proximité de l'épicentre. Des dégâts sont toutefois peu probables à cette magnitude. /alr

### Informations sur l'événement

**Événement du** 2026-09-21 13:36, Porrentruy JU, Magnitude 3.2

**Aperçu** Annonces de ressenti Données Évaluation des dégâts

Annonce de tremblement de terre



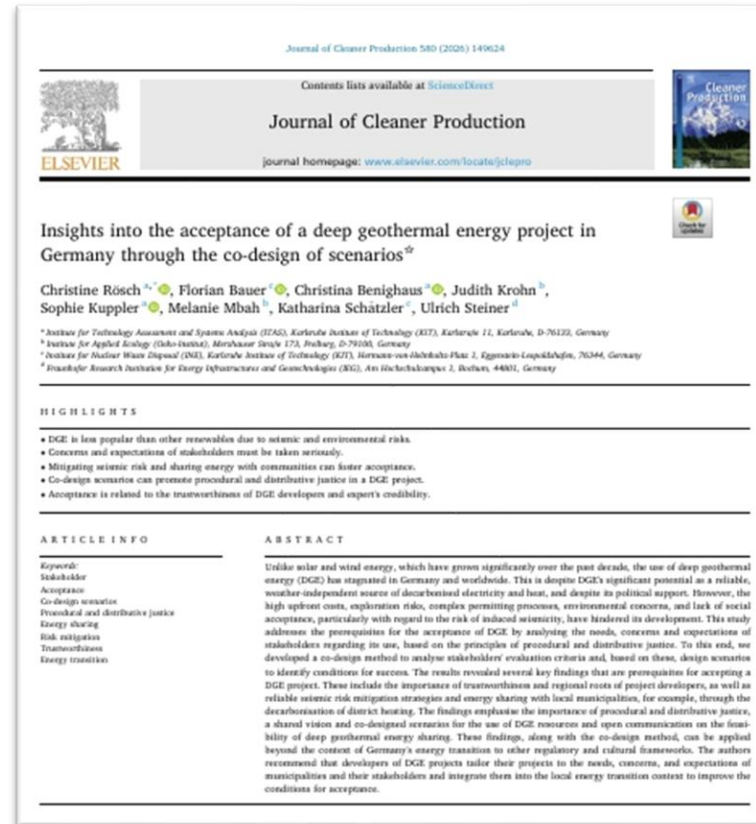
Visualisation interactive

|                       |                                                                           |
|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| Heure locale          | 2026-09-21 13:36:14                                                       |
| UTC time              | 2026-09-21 11:36:14                                                       |
| Type de l'événement   | earthquake                                                                |
| Latitude / Longitude  | 47.37 / 6.91                                                              |
| Coordonnées Suisses   | 560447 / 246361                                                           |
| Magnitude             | 3.2                                                                       |
| Type de Magnitude     | MLhc                                                                      |
| Localité              | Porrentruy JU                                                             |
| Profondeur [km]       | 5.1                                                                       |
| Type de localisation  | manual                                                                    |
| Institut              | SED                                                                       |
| Dernière modification | 25-09-2026 07:15:09                                                       |
| Degré de danger       | 1 (suivant les Services spécialisés dangers naturels de la Confédération) |
| Origin ID & metadata  | smi:ch.ethz.sed/sc25ag /Origin/NLL.20260925071446.341483.170978           |

(cliquez sur l'image pour le détail)

# INFORMATIONS DU BUREAU ET DES MEMBRES DE LA CSI

## c) Récentes études sur l'acceptabilité des projets géothermiques profonds



Rösch et al. (2026). *Insights into the acceptance of a deep geothermal energy project in Germany through the co-design of scenarios*. Journal of Cleaner Production, 580, Article 149624.

<https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0959652626021669?via%3Dihub>

Henry, T. (2026). *Information, transparence et confiance dans l'acceptabilité d'un projet énergétique controversé : le cas du projet de géothermie profonde de Haute-Sorne* [Université de Fribourg].

# INFORMATIONS DU BUREAU ET DES MEMBRES DE LA CSI

d) Etat des lieux de la procédure de demande de concession (ENV)

La procédure juridique comporte 5 étapes majeures :

- mi-mai 1. GEJ dépose une demande de concession auprès d'ENV (art. 59 LGEaux) ;
- 21 mai 2. ENV publie le projet de demande de concession au Journal Officiel (art. 60 LGEaux). Les oppositions peuvent être adressées à ENV dans un délai de 30 jours ;
- 3. ENV traite les oppositions, organise d'éventuelles séances de conciliation ;
- 4. ENV rend une décision sur les oppositions et, si la concession est octroyée, l'arrêté de concession est publié sous forme d'extrait au Journal Officiel (art. 40 OGEaux) ;
- 5. Un recours peut être déposé
  - a) contre l'arrêté de concession, auprès de l'ENV, sur les éléments qui ne faisaient pas partie de la 1<sup>ère</sup> publication au JO ;
  - b) contre la décision sur opposition d'ENV auprès du Tribunal de 1<sup>ère</sup> instance.

juin à  
décembre

janvier

# INFORMATIONS DU BUREAU ET DES MEMBRES DE LA CSI

e) Question écrite sur l'utilisation de l'eau en lien avec le projet de géothermie (ENV)

## Question écrite n° 3887 – Géothermie profonde et gestion de l'eau

Jelica Aubry-Janketic (PS) – 20 août 2026

<https://www.jura.ch/InterventionParlementaire.ashx?id=3887&fid=RI0025401>

- **Q1+Q2+Q3 Besoins en eau** : interrogation sur les volumes nécessaires au projet de géothermie profonde de Haute-Sorne et écart selon les documents du plan spécial. Volume nécessaire pour l'exploitation.
- **Q4+Q5 Garanties cantonales** : demandes de précisions sur les conditions de prélèvement, les contrôles et les mesures prévues en cas de sécheresse et lors de conflit d'usages (EP, agri et milieux naturels).
- **Q6+Q7 Sécheresses répétées** : inquiétudes concernant la disponibilité des ressources en eau dans un contexte de sécheresse et variantes étudiées pour économiser l'eau
- **Q8 Gestion durable de l'eau** : réexamen du projet en lien avec l'évolution du climat. Information concernant une révision de la LGEaux prévue au cours des deux prochaines années.

# INFORMATIONS DU BUREAU ET DES MEMBRES DE LA CSI

f) Information du Conseil communal de Haute-Sorne en lien avec le raccordement au réseau d'eau communal

*La Commune traitera la géothermie au même titre que toute autre entreprise. Elle ne peut, par conséquent, accorder de garantie particulière, la convention en vigueur faisant foi. La Commune remplira ses obligations dans le cadre de cette dernière.*

*Par ailleurs, il convient de rappeler que la Commune n'était pas favorable à une augmentation des débits et qu'elle a décidé de maintenir les conditions prévues par la convention actuelle. Cette position a déjà été communiquée à M. Zingg le 12 juin 2026.*

Position transmise par le Conseil communal de Haute-Sorne (octobre 2026)

# INFORMATIONS DU BUREAU ET DES MEMBRES DE LA CSI

g) Autres informations des membres

# **RETOUR SUR LA RENCONTRE ENTRE DÉLÉGATIONS RCJU ET CRJ**



Pierre Brulhart, RCJU

# ECHANGES ENTRE LE GOUVERNEMENT ET CRJ (1/2)

- Historique :
  - Janvier 2026 : communiqué de presse de CRJ (non adressé)
  - 5 février 2026 : La CSI se saisit des questions adressées par CRJ au Gouvernement pour les adresser formellement aux parties prenantes concernées. Un communiqué de presse est publié afin d'en informer la population locale
  - 17 mars 2026 : Le Gouvernement transmet ses réponses à la CSI. Il envoie une copie à CRJ en rappelant que l'association peut participer à la CSI et y poser directement ses questions.
  - 8 avril 2026 : CSI propose une rencontre à CRJ.
  - 29 avril 2026 : CRJ répond au Gouvernement et se montre ouverte à un échange, sous réserve des réponses apportées à ses questions.
  - 26 mai 2026 : Le Gouvernement propose une rencontre entre des délégations du DEC et de CRJ.
  - 16 juin 2026 : CRJ accepte la proposition de rencontre, ensuite fixée au 28 septembre 2026.
  - 28 août 2026 : CRJ confirme sa participation, informe de sa délégation et transmet un dossier comprenant 18 questions.
  - 21 septembre 2026 : par courriel, le DEC transmet à CRJ les réponses aux questions posées.
  - 28 septembre 2026 : Rencontre entre les délégations et remise par CRJ d'un nouveau dossier. CRJ confirme qu'elle ne participera pas la CSI.
  - 6 octobre 2026 : CRJ publie des questions relatives au niveau d'eau dans le puits et à l'intégrité du puits, sur la base des documents présentés à la CSI le 29 avril 2026.

# ECHANGES ENTRE LE GOUVERNEMENT ET CRJ (2/2)

- Principaux points abordés en séance et dans le dossier :
  - Sismicité : risque induit, failles, changement d'échelle, effets cumulés, retours d'expérience.
  - Eau : besoins, disponibilité du Tabeillon, sécheresse, pertes, eaux souterraines.
  - Responsabilité : assurance, dommages.
  - Gouvernance : rôle du Canton, du GEI, du comité de patronage et de l'exploitant.
  - De manière générale, points pertinents et pris en compte dans les évaluations en cours.
  - La question du niveau d'eau dans le forage (publication CRJ du 6.10) n'a pas été amenée en séance et ne figure pas dans le dossier.
- En cours :
  - Validation du procès-verbal par les participants à la séance du 28 septembre.
  - Préparation d'éléments de réponse au dossier remis en séance par CRJ.
- Prévu :
  - Envoi des réponses à CRJ.
  - Transmission du dossier et des réponses à la CSI.

# **ETAT DES LIEUX DU PROJET**

a) Du point de vue de Geo-Energie Jura



Olivier Zingg, directeur de Geo-Energie Jura

# Le projet de géothermie de Haute-Sorne

## Etat des lieux du projet

Séance de la CSI  
27 octobre 2026, Bassecourt

Olivier Zingg, Directeur Geo-Energie Jura SA

# Travaux en cours (1)

## Examen des rapports de GES/GEJ par le GEI

Le 15 octobre, les experts du GEI ont présenté leur analyse des rapports remis par Geo-Energie Jura dans le cadre d'une séance de travail entre le Canton, le Groupe d'experts et Geo-Energie.

- ❑ La qualité du travail de GES/GEJ a été saluée par le GEI.
- ❑ Des demandes de renseignements complémentaires ont été formulées sur plusieurs rapports afin de permettre aux experts d'approfondir leur vérification des analyses et résultats de GES/GEJ.
- ❑ Des demandes de compléments ou d'approfondissement concernant la mise en œuvre de la prochaine phase du projet ont également été requises.
- ❑ GES/GEJ est encore en attente du retour du GEI sur l'analyse de risque sismique.
- ❑ Les spécialistes de GES travaillent actuellement à apporter les réponses et compléments demandés par le GEI.

# Travaux en cours (2)

## Etude de l'intégrité du forage et plan de surveillance

- ❑ Geo-Energie a mandaté une société spécialisée pour mettre à jour l'examen de l'intégrité du forage GVL-1 à la fin de la phase d'exploration. Le premier examen complet avait été réalisé à la fin de travaux de forage avant les tests de stimulation. Cette étude confirme que l'intégrité du forage est intacte.
- ❑ Un plan de surveillance destiné à garantir la préservation de l'intégrité du forage jusqu'aux prochaines opérations a également été défini sur la base des normes internationales.
- ❑ Un examen de ces documents est actuellement réalisé par le Canton et les experts qu'il a mandatés.
- ❑ GES/GEJ prépare une synthèse de ces documents qui permettra d'expliquer les mesures réalisées ainsi que la surveillance mise en place et de répondre ainsi aux questions qui se posent à ce propos.

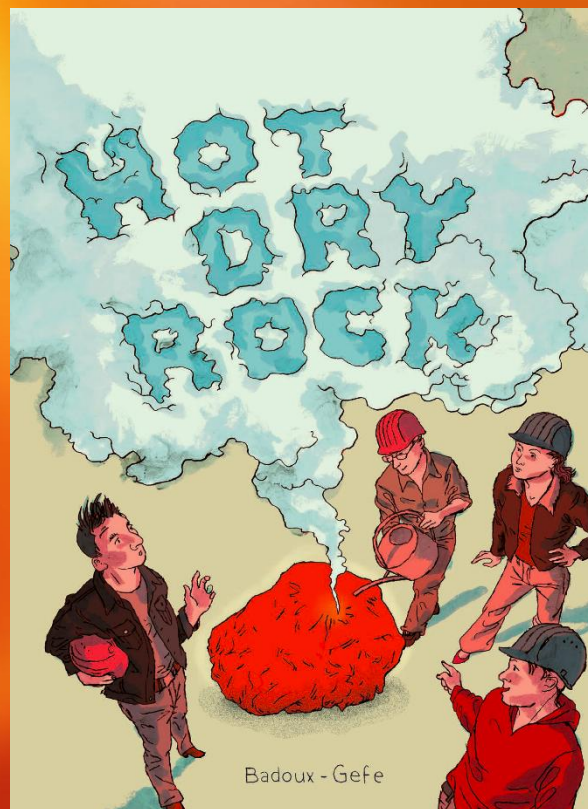
# Travaux en cours (3)

## Autres travaux en cours en vue d'une poursuite du projet

- ❑ Le financement de la seconde phase du projet a été approuvé par les actionnaires de GEJ. Dans le cas d'ewz, qui appartient à la ville de Zurich, un vote du crédit par le Conseil municipal était requis. Ce dernier a accepté le 8 juillet 2026 le crédit de financement de la 2<sup>ème</sup> phase du projet de Haute-Sorne à l'unanimité sans abstention des 114 membres présents<sup>1</sup>.
- ❑ Planification des futurs forages et de la stimulation du réservoir
- ❑ Procédure de demande concession sur le Tabeillon (notamment séances de conciliation)
- ❑ Poursuite d'une étude technique de prélèvement d'eau sur la Sorne
- ❑ Poursuite d'une étude de réalisation de stations de surveillance sismique complémentaires dans des forages superficiels

<sup>1</sup> <https://www.gemeinderat-zuerich.ch/abstimmungen/detail.php?aid=45b869c768e24c78a4c2fc14fdb58a1f>

Centre de compétence suisse  
en géothermie profonde pour  
la production d'électricité et de chaleur



Merci pour votre attention!

# **ETAT DES LIEUX DU PROJET**

b) Point de situation des travaux du GEI (Canton)



Vincent Badoux, RCJU



# ÉTAT DE LA REVUE DU DOSSIER DE L'EXPLOITANT

Commission de suivi et d'information



République et Canton du Jura · 27 octobre 2026

# MESSAGES CLÉS



## Une suite préparée avec rigueur, étape par étape

- 1 Le contrôle indépendant fonctionne**  
Chaque rapport est examiné par des experts indépendants mandatés par le Canton, sous l'angle de la sécurité sismique.
- 2 Objectif commun : une phase 2 la plus sûre possible**  
Canton, experts et exploitant travaillent en étroite collaboration sur la gestion sécuritaire d'une éventuelle phase 2.
- 3 Un travail salué et des compléments exigés, que l'exploitant s'est engagé à fournir**  
Harmoniser la géologie dans son contexte régional, justification des méthodes, critères de décision entre les étapes.
- 4 Un projet qui avancera par étapes contrôlées**  
Les trois premières étapes de stimulation serviront de validation avant d'aller plus loin.
- 5 Le Canton instruit, le Gouvernement décide**  
La RCJU vérifie la conformité de la phase 2 ; la décision du Gouvernement n'interviendra pas avant plusieurs mois.

# LE DOSSIER



## Un dossier d'environ 800 pages

### RAPPORT 0

Rapport de synthèse de l'analyse de risque sismique, avec l'analyse détaillée en annexe

### RAPPORTS 1 À 8

Rapports techniques qui fournissent les bases du rapport 0 : géologie, réservoir, modélisation, contraintes, microsismicité, surveillance, feux de signalisation

### RAPPORT 9

Concept d'établissement des preuves pour la phase II

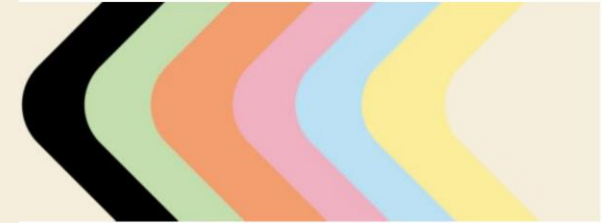
### RAPPORT 10

Intégrité du puits et son suivi après les tests de stimulation

**RAPPORT COMPLÉMENTAIRE** Apports touristiques et didactiques : fréquentation, perspectives et synergies

*Exigences issues du dossier d'autorisation (convention 2022), des demandes de la RCJU et des prérequis du GEI (août).*

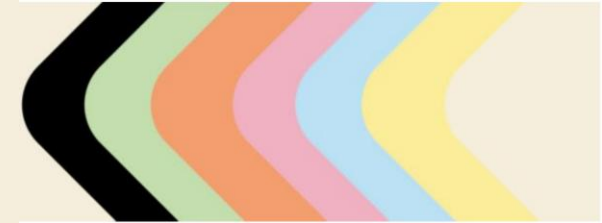
# LA PROCÉDURE DE REVUE



## Quatre examens complémentaires

| Rapports    | Qui examine                                                   | État                                                                                                                                                                              |
|-------------|---------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 à 8       | GEI et RCJU                                                   | Revue achevée, discutée avec l'exploitant le 15.10.2026 ; séances bilatérales et ateliers en novembre et décembre : techniques (GEI – GES/GEJ) et réglementaires (RCJU – GES/GEJ) |
| 0 (risque)  | GEI et SED                                                    | En cours ; premier retour du SED au GEI le 14.10.2026 ; séance bilatérale SED – GES/GEJ, en présence de la RCJU, fin octobre<br>Séance GEI prévue le 2.11.2026                    |
| 9 (preuves) | GEI et RCJU sur la base du rapport Résonance mandaté par RCJU | Revue terminée ; mise à jour finale du rapport lorsque l'étude probabiliste de risque sera finalisée.                                                                             |
| 10 (puits)  | Spécialiste mandaté par la RCJU                               | En cours d'examen                                                                                                                                                                 |

*Rapports reçus avec retard, planning du GEI adapté. Le GEI vérifie la cohérence entre rapports ; la RCJU examine également les rapports et leur conformité.*



## Des compléments nécessaires, aucun point jugé insurmontable à ce stade

● Renforcer le réseau de surveillance sismique

● Phasage prudent : les trois premières étapes valident la suite

● Harmoniser la géologie dans son contexte régional

● Distinguer seuils réglementaires et seuils opérationnels

● Mieux analyser et documenter les retours d'expérience

● Justifier et rendre vérifiables les choix de méthode

Les échanges portent surtout sur la gestion sécuritaire de la phase 2. Canton, experts et exploitant y travaillent en étroite collaboration, avec un objectif commun : rendre le projet le plus sûr possible.

### CONDITION PRÉALABLE

La prise en compte de ces recommandations est une condition indispensable avant toute prise de position du gouvernement pour la phase 2 et pour les autorisations spécifiques des différentes phases opérationnelles.

# CONSÉQUENCES POUR LA RCJU



## La prise de position du Gouvernement interviendra dans plusieurs mois

### LES RÉSULTATS

Les rapports forment une base de travail solide, mais des compléments et clarifications sont nécessaires.

### L'ÉTAPE CLÉ

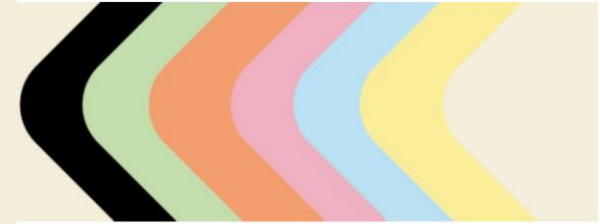
Remise des rapports du SED et du GEI sur leurs évaluations de l'analyse de risque : une étape déterminante pour consolider les bases de la phase 2.

### LA SUITE

Atelier sur les feux de signalisation début novembre, échanges bilatéraux, puis nouvel examen par le SED et le GEI. Analyse de conformité par la RCJU

La RCJU vérifie la conformité de la phase 2 (plan spécial, autorisations, conventions 2015 et 2022) et remettra au Gouvernement un dossier de synthèse intégrant les recommandations des experts.

# À RETENIR



- **La sécurité guide chaque étape du projet.**
- **Canton, experts et exploitant partagent les mêmes objectifs sécuritaires**
- **Le Gouvernement prendra position sur la base d'un dossier complet, dans plusieurs mois.**

# **ETAT DES LIEUX DU PROJET**

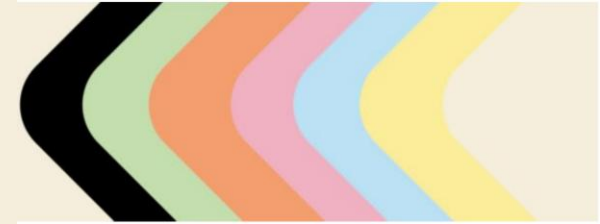
c) Aperçu du calendrier et de la suite des opérations



Vincent Badoux, RCJU

Pierre Brulhart, RCJU

# CALENDRIER POSSIBLE



- Séances bilatérales entre SED/GEI/GEJ et RCJU courant novembre
- Ensemble des retours par GEJ/GES d'ici la fin de l'année
- Séance du GEI mi-janvier pour finaliser les recommandations.
- Prise de position du Gouvernement en fin de premier trimestre 2027

# **PLANIFICATION DES PROCHAINES SÉANCES CSI**



Pascal Mahon, président de la CSI

# PROCHAINE SÉANCE : TROIS OPTIONS ENVISAGÉES

Option 1

Mercredi 20 janvier 2027

Option 2

Jeudi 21 janvier 2027

Option 3

Mercredi 27 janvier 2027

*La planification complète de l'année 2027 sera définie lors de cette séance, en fonction de l'actualité du projet*

# DIVERS



Pascal Mahon, président de la CSI

# CONCLUSION



Pascal Mahon, président de la CSI